

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 06 MAI 2024

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 08/04/2024	
01-060524	RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU FOOT – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal, - ACCEPTE l'avenant n°1 proposé tel qu'il est détaillé dans le rapport du maître d'œuvre et dont les pièces seront annexées à la présente délibération, - AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces contractuelles correspondantes.	Favorable - Unanimité
02-060524	PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES Le conseil municipal, - APPROUVE le programme des investissements 2024-2028 présenté, - PRÉCISER que pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches pour obtenir des participations financières potentielles, en particulier toutes subventions nationales ou européennes, auprès des partenaires concernés.	Favorable - Unanimité
03-060524	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – MISSION CONFIEE AU CAUE DE MAINE-ET-LOIRE Le conseil municipal, - DECIDE d'engager une étude de faisabilité pour l'extension du complexe sportif Pierre de Coubertin, incluant la possibilité de déplacer la pratique du tennis de table ou du badminton, ainsi que la création d'un espace de convivialité. - CONFIE cette étude de faisabilité au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), qui travaillera en étroite collaboration avec la municipalité, - FIXE les éléments de mission suivants pour le CAUE : - o Réalisation d'un état des lieux et diagnostic sur l'équipement actuel du complexe sportif Pierre de Coubertin. - o Recueil des besoins spécifiques liés aux disciplines sportives impactées et à l'utilisation d'une salle de convivialité. - o Établissement de scénarios de faisabilité pour l'extension du complexe sportif. - o Estimation financière sommaire des scénarios envisagés.	Favorable - Unanimité

	○ Finalisation du document d'orientation programmatique sur la base du scénario retenu. ○ Appui à l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre. - ARRÊTE les délais suivants pour l'étude de faisabilité : ○ Engagement : janvier 2025 ○ Durée prévisionnelle : 6 mois ○ Fin prévisionnelle : juin 2025 - APPROUVE une contribution financière de 8 250 € pour la réalisation de cette étude de faisabilité, correspondant à 75 % du coût estimatif total de la mission. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.	
04-060524	ENCLOS POUR POUBELLES COMMUN AUX RIVERAINS DE LA PLACE DE LA MAIRIE – COUT DEFINITIF DES TRAVAUX ET FINANCEMENT Le conseil municipal, - APPROUVE la répartition susmentionnée des frais de maçonnerie entre les utilisateurs concernés - DEMANDE à Monsieur le maire d'émettre les titres de recettes correspondant.	Favorable - Unanimité
05-060524	ACQUISITION D'UN PANNEAU LUMINEUX ET D'UNE BORNE INTERACTIVE D'INFORMATIONS MUNICIPALES Le conseil municipal, - APPROUVE le principe d'acquérir un panneau lumineux d'information à led ainsi qu'une borne interactive d'affichage, - RETIENT l'offre présentée par la société LUMIPLAN pour un montant total de 20 980 € HT, comprenant l'installation, le paramétrage des deux équipements ainsi que la dépose de l'ancien panneau lumineux, - DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au programme n°239 « Mairie », - CHARGE Monsieur le maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue.	Favorable - Unanimité
06-060524	AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION – APPROBATION DU PROJET Le conseil municipal, - APPROUVE le projet d'aménagement de la rue de la Grande Fontaine, de l'avenue Martin-Luther-King et du chemin de la Petite Morinière, - ARRÊTE à 1 234 486,50 € HT le montant total de l'estimation qui servira de référence au calcul des honoraires de maîtrise d'œuvre, - PRECISE que l'objectif désormais est de pouvoir attribuer le marché de travaux lors de la séance du conseil municipal du 5 juillet pour un démarrage des travaux à la rentrée de septembre.	Favorable - Unanimité

07-060524	SQUARE-ÎLOT DE FRAICHEUR – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal, - <i>DECIDE de retenir la proposition de la société ABORA et HORTUS MACONNERIE – SAS PICHARD TIMIS ASSOCIES pour la réalisation du projet du square – îlot de fraîcheur rue de la Garenne, pour un montant de 173 710,95 € HT.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché correspondant avec la société ARBORA, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce marché, notamment les actes de sous-traitance éventuels.</i>	Favorable - Unanimité
08-060524	BATIMENT MIXTE – REPRISE DE L'ENROBE DU CHEMIN MITOYEN EN COPROPRIETE Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la démolition du mur appartenant à la commune ainsi qu'aux propriétaires du chemin mitoyen en indivision pour faire place au mur pignon du futur bâtiment, et la réalisation d'une reprise au pied des murs reconstruits par la commune.</i> - <i>CONFIRME son engagement à prendre en charge la mise en œuvre d'un enrobé sur la totalité de la surface des parcelles cadastrées AM805, AM802, AM798, AM684 ainsi que sur une partie des parcelles AM800 et AM733, soit environ 85m² au total.</i> - <i>PREND ACTE de l'absence de prévision de sortie sur le chemin mitoyen, ce qui implique que la commune n'aura plus l'usage de celui-ci à l'avenir.</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.</i>	Favorable - Unanimité
09-060524	PROGRAMME VOIRIE 2024 – CONSULTATION D'ENTREPRISES Le conseil municipal, - <i>APPROUVE le dossier de consultation,</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de procéder à la consultation d'entreprises selon une procédure adaptée telle qu'elle est détaillée ci-dessus.</i>	Favorable - Unanimité
10-060524	OPERATION LOCATIVE SQUARE DE BELLEVUE – CONDITIONS DE REALISATION DE TROIS LOGEMENTS Le conseil municipal, - <i>APPROUVE la réalisation de 3 logements sociaux sur le square de Bellevue conformément à l'esquisse / APS présentée par Sèvre Loire Habitat.</i> - <i>CONFIE à Sèvre Loire Habitat la réalisation de cette opération.</i> - <i>CEDE gratuitement l'emprise foncière nécessaire à la réalisation des logements sociaux pour l'euro symbolique, en contrepartie de la réalisation par Sèvre Loire Habitat de la viabilisation de la parcelle.</i> - <i>DEMANDE à M. le maire de solliciter le service d'évaluation foncière des finances publiques (ex. Domaine) afin d'obtenir une estimation du coût du bien cédé.</i>	Favorable - Unanimité

	- APPROUVE l'aménagement, par la commune, d'un terre-pierre à partir du square des Lavandières pour permettre l'accès aux secours aux 3 logements. - PRÉCISE que la collecte des poubelles se fera rue de Bellevue à un emplacement groupé à définir ultérieurement.	
11-060524	LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – COUT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à accepter la proposition de Suez pour le raccordement à l'assainissement du futur lotissement de La Surchère 2, - DIT que les crédits nécessaires au des prestations sont inscrits à l'article 605 « Matériel – Equipement - Travaux » du budget annexe Lotissement Surchère 2.	Favorable - Unanimité
12-060524	MOUSTIQUE TIGRE – DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL Le conseil municipal, - DÉCIDE de désigner Monsieur Serge GUINAUDEAU en tant que Réfèrent « Moustique tigre » pour la commune de La Séguinière, - DIT que la commune mettra en place un système de repérage des zones susceptibles d'être infestées, ainsi que des campagnes de sensibilisation de la population aux mesures préventives par le biais d'articles réguliers dans le bulletin d'informations municipales.	Favorable - Unanimité
13-060524	TARIF DE LA CANTINE SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 Le conseil municipal, - ABROGE les anciens tarifs à compter du 1er septembre 2023, - DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal à l'article 7067.	Favorable - Unanimité
14-060524	INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE – RECONDUCTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 Le conseil municipal, - DECLARE avoir l'intention de financer 4 unités de projet pour l'année scolaire 2024/2025, - DEMANDE à Monsieur le maire d'en faire part au Conservatoire du Choletais.	Favorable - Unanimité
15-060524	COMMANDE PUBLIQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE Le conseil municipal, - APPROUVE les modifications au règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédures adaptées tel qu'il est annexé à la présente délibération. - PRECISE que le seuil de transmission des marchés publics au représentant de l'Etat pour le contrôle de légalité est depuis le 1^{er} janvier 2024 de 221 000 € HT.	Favorable - Unanimité

16-060524	OBLIGATION DE PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX – DEPENSES DEDUCTIBLES DU PRELEVEMENT Le conseil municipal, - CERTIFIE exact la liste des dépenses réalisées en 2021 et 2022 en faveur du logement social, pour un montant total de 217 106,79 euros, et déductibles du prélèvement annuel auquel sera éventuellement assujéti la commune de La Séguinière. - SOULIGNE que le montant des dépenses à déduire (217 106,79 €) étant supérieur au prélèvement pour non atteinte du taux cible (46 317,67 €), le prélèvement SRU 2024 sera nul. - PRECISE que le reliquat de dépenses déductibles 171 389,12 euros devrait être repris pour le calcul du prélèvement SRU 2025.	Favorable - Unanimité
-----------	--	-----------------------

Le 24/05/2024

Le maire,

Guy BARRE

